

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 29 (1900)
Heft: 2

Artikel: La question des langues en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La question des langues en Suisse

Tout le monde a entendu parler de la question des langues en Autriche. On sait que, dans cette monarchie composite, où sont en usage six ou huit langues différentes, on n'est pas encore parvenu à trouver un système qui réponde à la fois aux besoins de l'administration centrale et à ceux des diverses nationalités de l'empire, si bien que c'est aujourd'hui la pierre d'achoppement contre laquelle viennent échouer tous les ministères.

En Suisse, où nous avons trois langues officielles mises sur le même pied, plus deux langues secondaires et une infinité de patois et dialectes, nous avons fait jusqu'ici assez bon ménage et la nécessité d'unifier les langues ne semblait point se faire sentir, l'esprit national étant assez puissamment développé dans le cœur des citoyens pour les élever au dessus de ces différences accidentelles du langage et leur permettre de s'entendre sur toutes les questions vitales de notre existence politique et économique.

Pourtant il s'est trouvé des gens que le néfaste exemple de l'Autriche n'a pas empêchés de soulever, chez nous, la question des langues, et cela parfois sur un ton qui n'est pas fait pour développer les sentiments d'union et de solidarité entre les différentes races qui peuplent notre pays.

Le recensement de 1880 accusait l'existence en Suisse de 2,030,792 habitants parlant allemand, contre 608,007 parlant français : celui de 1888 donnait 2,083,095 citoyens de langue allemande et 634,613 de langue française, ce qui représentait pour les premiers une augmentation de 52,305, pour les seconds une augmentation de 26,606. D'où la conclusion que, tandis que les Allemands n'avaient augmenté que de 27,5 pour mille, les Français avaient augmenté de 43,7 pour mille.

Là-dessus certains journaux de la Suisse orientale ont jeté les hauts cris ; si cela continuait, au bout d'un certain nombre d'années, 150 ou 200 ans, les Welches avaient grande chance d'être en majorité en Suisse. Et aussitôt ces plumitifs se sont mis à rechercher les causes de cet épouvantable phénomène. Ils ont dénoncé les manœuvres coupables des Welches pour propager leur langage au détriment des patois de la Suisse allemande ; ils ont reproché aux autorités de ne pas favoriser suffisamment les écoles allemandes dans les communes mixtes. Ils s'en sont même pris à certaines compagnies de chemins de fer, au Jura-Simplon, notamment, qui se permet d'envoyer jusqu'à Brigue des employés parlant français !

Puis les savants de la Suisse allemande se sont mis de la partie. Les uns ont refait et contrôlé les calculs du bureau de statistique, arrivant à des résultats assez divergents ; d'autres, plus sérieux, se sont mis à étudier à fond la situation dans les localités situées sur la frontière des langues. L'un d'eux, M. le Dr J. Zimmerli vient de terminer, sur la limite des langues en Suisse, un travail des plus méritoires, dans lequel il fait preuve de méthode et d'esprit scientifiques en même temps que d'un grand sens historique, ce qui le distingue avantageusement de certains de ses devanciers. Il ne s'est laissé que très faiblement influencer par la préoccupation chauvine de la prééminence de l'allemand sur les autres langues parlées en Suisse ; aussi voudrions-nous, avant de reprendre la « question des

langues », donner à nos lecteurs un aperçu de ce qu'est son livre, de l'énorme labeur qu'il représente et du très grand intérêt qu'il offre.

Les questions que M. Zimmerli s'est proposé de résoudre sont les suivantes : Où se trouve exactement, à l'heure actuelle, la limite des langues française et allemande en Suisse ? Dans quelle mesure cette limite s'est-elle déplacée et au profit de laquelle des deux langues ? Pour les résoudre, il a pris le meilleur moyen : suivre à pied cette limite en recueillant sur place tous les renseignements statistiques et historiques, consultant toutes les sources imprimées ou manuscrites, fouillant les archives communales, étudiant les vieux plans, les rôles d'impôts, les registres de bourgeoisie, et ne négligeant rien de ce qui pouvait faire la lumière sur la question. Et il a fait une belle et grande moisson.

L'auteur, il faut le dire, n'est pas simplement un historien ; c'est surtout un philologue distingué, et en route il a étudié, du côté allemand, et surtout du côté romand, les nombreuses variétés de patois ou dialectes, enrichissant son livre de tableaux, où l'on trouve, notée au moyens de signaux spéciaux, la prononciation ou l'emploi d'environ cinq cents mots dans quarante-six communes différentes de la région frontrière, où l'on parle des patois romands. Cette partie de l'ouvrage, complétée par de précieuses notices sur la phonétique, constitue une importante contribution à l'étude des dialectes, et sera surtout appréciée par les savants ; elle pourrait fournir matière à de très intéressantes observations, mais d'un ordre trop spécial pour les lecteurs d'un journal quotidien.

Ce n'est pas qu'il n'y ait, même dans ces régions arides de la philologie, bien des menus détails qu'un observateur, si superficiel soit-il, ne manquera pas de noter. En parcourant les longues colonnes des tableaux patois, j'ai remarqué, par exemple, un fait assez curieux. On sait que la plupart des mots dans les langues romanes dérivent du latin ou du latin populaire. Quelquefois le latin possède deux ou plusieurs mots différents pour désigner une même chose. Lequel ou lesquels de ces mots les langues et les dialectes romans choisiront-ils pour les faire passer dans leur langage courant ? Cela varie selon les pays, et même d'une localité à l'autre.

Ainsi le latin possède, pour désigner l'habitation, le mot *domus*, le latin populaire a *mansio* et *hospitale* (lieu hospitalier). Le français littéraire a laissé de côté le mot *domus*, qui n'apparaît plus que dans le sens de dôme, soit coupole, et il a adopté exclusivement le mot maison, dérivé de *mansio* et qui se retrouve dans le dialecte du Sud de la France sous la forme de *mas*, ailleurs sous celle de *maix*. Nos patois romands suisses utilisent pour la plupart concurremment les deux termes bas-latins, le premier sous des formes comme *masun*, *mason*, *mison*, le second (*hospitale*) contracté en *ota* ou *oto*. Ce dernier, inconnu en Valais, a même supplanté le dérivé de *mansio* dans certaines communes avoisinant les lac de Bienne et de Morat.

D'autre part, pour désigner la cuisine, on se sert en général, comme en français, d'un dérivé du latin *coquina* (*cusena cuezena*, etc.) Mais, dans quelques patois du Jura bernois, de la Gruyère et du bas de la vallée du Rhône, on lui substitue le mot *oto* (*hospitale*) et dans quelques communes du centre du Valais celui de maison (*mansio*) ; il est assez curieux de voir appliquer ainsi le nom de la maison tout entière à une pièce spéciale, à la principale et parfois unique, il est vrai, à celle qui est le siège du foyer, centre de la famille.

Mais revenons à la limite des langues. M. Zimmerli a commencé son étude par le Nord de la Suisse, c'est-à-dire par le Jura bernois ; il l'a continuée à travers la région des lacs de Bienne et Morat, les Alpes fribourgeoises et vaudoises, jusqu'au fond du Valais. Il a mis dix ans à faire ces recherches et à en condenser les résultats. Et la méthode qu'il a suivie présente à elle seule un vif intérêt.

Dans chaque localité, il établit, d'après les renseignements recueillis sur place auprès des autorités, la statistique des familles parlant aujourd'hui allemand et roman (français ou patois romand), ce qui lui donne l'appartenance actuelle de l'endroit. Pour savoir si un changement s'est produit sous ce rapport, il ne se borne pas à compiler les archives.

Il examine d'abord le nom de la localité et en recherche la forme primitive dans les plus anciens documents. Quelques exemples feront mieux comprendre ce point. Voici Pleujouse, localité toute romande du district de Porrentruy : les plus anciennes sources lui donnent en latin le nom de *Pluiusa*, en romand, celui de Pluvieuse, qui — il y pleut, sans doute, beaucoup — dérive du latin *pluvius*. Les Allemands du voisinage en ont fait *Blitzhausen*, en dialecte *Blitzouse*, ce qui est une simple déformation des sons primitifs, mais ce qui se traduit par les « Maisons de l'éclair », autre phénomène atmosphérique. Il n'y a pas de doute que, dès l'origine, les premiers habitants ne fussent des Romands. Voici encore Altenfüllen, dans le canton de Fribourg, aujourd'hui complètement allemand, c'est encore une défiguration phonétique du nom latin *Alta villa*, qui a donné en français Hauteville. D'autre part, Courrendelin (Jura bernois), où le français paraît avoir été prédominant dès une époque assez reculée, paraît devoir son nom à un personnage allemand ; en 886, il s'appelle *Rendelana curtis* (la ferme de Rendel), et trois siècles plus tard, il est désigné sous le nom allemand de *Rennendorf*, qui a disparu aujourd'hui.

Les noms de famille fournissent aussi un indice. Il est telle commune où, jusqu'à une certaine date, la majorité ou la totalité des habitants ont des noms romans ; puis les noms allemands prennent le dessus et parfois finissent par évincer complètement les noms français. En quelques endroits, certaines familles ont traduit leur nom en allemand, les Bonjour sont devenus des Gutentag, les Blancpain des Weissbrod, les Dupasquier des Vonderweid, etc.

Un autre élément qui sert à déterminer la nationalité primitive des habitants est fourni par les noms de parcelles ; il est curieux de constater que, dans des communes tout à fait allemandes, des noms romans se soient perpétués depuis des siècles. C'est le cas, par exemple, à Galmitz, district du Lac fribourgeois (Chalmitis en 1242, Galmitz en 1339 et 1340 ; en français Charmey), où sur quarante-huit parcelles, trente ont des noms romans ; à Louèche-Ville, où les deux tiers des parcelles ont des noms romans comme *Bonafenna*, *Planta*, *Rochette*, etc., et dans toute la vallée de la Dala, jusqu'à Louèche-les-Bains il en est de même, on y rencontre des « lieux-dits » appelés *Rive*, *Pra di Dala*, *Pra di Chu*, etc.

Enfin, il y a encore les archives, où les rôles d'impôt et les registres des Conseils fournissent des données importantes. Dans la commune fribourgeoise de Galmitz, déjà citée, les noms portés sur les listes de bourgeois sont exclusivement romans jusqu'en 1481 ; puis il y a une lacune. Ils sont aujourd'hui tous allemands ; il semble que, par suite d'une catastrophe, la population a dû être complètement

renouvelée ; bien que l'allemand prédominât dès la fin du XVI^e siècle, l'école est restée française jusqu'en 1720. A Morat, la germanisation est plus ancienne ; jusqu'en 1480, les comptes sont tenus en français ; de là à 1524, il y a des fluctuations, après lesquelles l'allemand l'emporte, mais une paroisse française s'y maintient jusqu'en 1812. Gléresse, au bord du lac de Biemme, aujourd'hui allémanisé, a été roman à l'origine ; les noms de famille et de parcelles le prouvent ; jusqu'en 1702, les procès-verbaux du tribunal sont en français et, jusqu'en 1843, on prêcha alternativement dans les deux langues. A Barberêche (Fribourg), on observe de curieuses variations ; au XV^e siècle, l'allemand l'a emporté sur le français ; mais, depuis 1830, ce dernier reprend le dessus. A Fribourg même, la lutte a eu des péripéties variées, sur lesquelles nous aurons à revenir.

Mais, bien que ce ne soient là que quelques exemples sur mille, voilà assez de détails. Arrivons aux conclusions générales du travail de M. Zimmerli.

La limite actuelle des deux langues part du point de jonction des frontières allemande, française et suisse, un peu au nord de Beurnevésin, dans le district de Porrentruy ; elle se dirige de là presque directement vers l'orient jusqu'à Montsevelier, tourne au sud, puis au sud-ouest en suivant la chaîne la plus orientale du Jura jusqu'à Gléresse, au bord du lac de Biemme ; de là, elle rejoint l'embouchure de la Thièle, à travers le lac, pour longer la rive nord du lac de Neuchâtel, puis la Broye jusqu'à sa sortie du lac de Morat, pour traverser ce dernier en biais et atterrir entre Morat et Faoug. Cette limite décrit ensuite d'étranges lacets à l'est, à l'ouest et de nouveau à l'est, rejoint à Barberêche la Sarine, qu'elle suit jusqu'à Fribourg où elle passe sur la rive droite de cette rivière, pour gagner le sommet de la Berra, puis les dents de Brenleire et de Ruth, d'où elle suit la crête des montagnes séparant Vaud de Berne jusqu'à l'Oldenhorn.

C'est ensuite la chaîne des Alpes bernoises qui forme la frontière des langues jusqu'au Wildstrubel, à partir duquel la limite traverse la Vallée du Rhône à la hauteur de Sierre et de Chippis et suit, dès lors, la chaîne qui sépare le Val d'Anniviers de la vallée de Tourtemagne jusqu'à la Dent d'Hérens. De là jusqu'au Mont-Rose, les Alpes valaisannes séparent encore l'allemand du français, parlé dans la vallée d'Aoste.

Voilà pour la limite actuelle.

(*Journal de Genève.*)

QUELQUES EXTRAITS

du carnet scolaire d'un Inspecteur

... Dans nos campagnes, on aime et l'on estime les instituteurs sérieux et sédentaires et qui s'occupent avant tout de leur école et de leurs élèves. Trop souvent, le régent, — comme le peuple fribourgeois, — se contente aisément d'un *à-peu-près* ou d'un *vite-assez-bon*. Et entre deux tâches différentes, il